

PROGRAMME DE FORMATION

RECYCLAGE SSIAP 1



PUBLIC CONCERNE INTRA- INTER :

Agent de sécurité incendie

PREREQUIS :

Titulaire des diplômes S.S.I.A.P.,
d'une équivalence ou des diplômes
"ERP" et "IGH" niveaux 1 ou des
décisions de reconnaissance de
qualification professionnelle
délivrées par le ministre de
l'intérieur en application des articles
3-1 à 3-3.

Être titulaire du SST ou PSE 1 ou
PSC1 en cours de validité.

Fournir une attestation de
l'exercice d'agent de sécurité
incendie d'une durée d'au moins
1607h sur les 36 derniers mois

DUREE : 14 heures en présentiel.

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES :

Exposés débats, Études de cas,
Mises en application des savoirs.
Utilisation de nouvelles
technologies de communications.

Centre de formation entièrement
équipé. Notre cellule de 19t
entièrement équipée (PC sécurité
avec SSI de catégorie A,
désenfumage, porte coupe-feu...)
pour la partie pratique incendie en
conditions réelles. Contrôle
journalier des acquis par QCM et
questions orales.

LIEU : Notre centre de formation à
Nevers ou votre établissement pour
15 stagiaires maximum

DELAI ET MODALITES D'ACCES :

Sans délai ni modalités selon
disponibilité du planning.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP : Nous consulter.

TARIF : Sur devis.

Création 01-2020

MAJ 01-2022

OBJECTIFS :

La formation de recyclage SSIAP 1 permet aux agents de sécurité incendie de maintenir les connaissances initiales de leur métier.

Obligations réglementaires

Code de la construction et de l'habitation, et notamment l'article R. 122-17, les articles R. 123-11, R. 123-12 et R. 123-31.

Code du travail, et notamment les articles L. 920-1 à L. 920-13.

Arrêté du 30 décembre 2011 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique, et notamment ses articles GH 60, GH 62 et GH 63.

Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48.

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

CONTENU DE LA FORMATION : Théorique et pratique

Module 1 : Prévention

- ✓ Compétence 1 : Révision de la réglementation en matière de prévention.
- ✓ Compétence 2 : Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...) Accessibilité du public.

Cette séquence sera clôturée par un examen "blanc".

Module 2 : Moyens de secours

- ✓ Compétence 1 : Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- ✓ Compétence 2 : Agents extincteurs
- ✓ Compétence 3 : SSI

Module 3 : Mise en situation d'intervention

- ✓ Compétence 1 : Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie.
- ✓ Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité.
- ✓ Compétence 2 : Exercices d'extinction sur feux réels de diverses classes. Au moyen :
 - d'un extincteur adapté au risque
 - d'un RIA

Cas concrets

VALIDATION :

Une attestation valable 3 ans est remise au stagiaire ou à son autorité d'emploi à l'issue de la formation.

